

TRAVAIL SUR L'INONDABILITE ET LE SCOT (LES CONTRAINTES LIEES AU TRI)

Réalisation d'une étude complémentaire à la proposition de travail présenté lors du précédent Conseil Syndical sur la prise en considération des contraintes liées au TRI

OBJECTIF :

L'EP-SCoT doit être contributeur à l'échelle de la RUG afin d'accompagner les territoires dans le cadre des SLGRI pour la définition des ZIS (zone d'intérêt stratégique) : seuls secteurs pouvant après validation des services de l'Etat faire l'objet de dérogation à l'inconstructibilité en zone d'aléas fréquents et moyens.

DEMARCHE :

1-Constitution d'un argumentaire précisant l'importance des espaces de développement et des espaces économiques stratégiques définis après débat et arbitrage dans le SCoT (avec un objectif d'équilibre dans le fonctionnement de la RUG) .

Reprise des arguments du SCoT portant sur :

- l'organisation équilibrée des espaces économiques entre les territoires de la RUG
- la définition des espaces de développement après protection des espaces agro-naturels et forestiers (négociations ayant abouti à la restitution de plus de 2 000 hectares à la vocation agricole et naturelle)

2- Précision du niveau des connaissances actuelles (cf cartes présentées lors du précédent CS) afin de renseigner précisément pour chaque territoire impacté par le TRI, la vocation et l'occupation des zones affectées par les différents niveaux de risques.

RENDU ET ANIMATION :

Une présentation du travail pourrait avoir lieu dans une commission du SCoT : la Commission environnement animée par Jérôme DUTRONCY

Rendu technique au Conseil Syndical